

CITÉS ÉDUCATIVES

et Contrats Locaux d'Accompagnement :

les deux faces de l'enterrement de l'éducation prioritaire !



Le ministre Blanquer entame une grande entreprise de démantèlement de l'éducation prioritaire la redistribution des moyens sur critères sociaux est remplacée par une attribution des moyens selon les projets élaborés par les équipes. Cette politique s'attaque aussi bien aux moyens financiers alloués par les collectivités territoriales (mairie et département), qu'aux moyens humains (les postes alloués par l'Éducation nationale). Les lycées, sortis de l'éducation prioritaire en 2017 sont désormais absents de la réflexion sur son devenir.

Financement par les collectivités territoriales : les cités éducatives sont de la poudre aux yeux pour cacher le démantèlement de l'éducation prioritaire !

éducation
Sud 93 **ÉCOLE, COLLÈGE, LYCÉE**

**Des moyens pour
l'éducation prioritaire**

NON aux Cités Éducatives !

La « cité éducative », qu'est-ce que c'est ?



Une « cité éducative » consiste à mettre en réseaux des écoles autour d'un collège et des acteurs extérieurs du quartier : services de la petite enfance, aide sociale à l'enfance, programme de réussite éducative, centres d'actions sociales, associations, associations de parents d'élèves, dispositifs d'aide à la parentalité, dispositifs de retour à l'école pour les collégiens en rupture de scolarité, décrochage scolaire...

Le ou la principal-e de collège, responsable du fonctionnement de la « cité éducative », disposera d'un fonds de 30 000 euros qu'il lui sera possible de dispenser, aux écoles, mais aussi à des associations ou bien même aux entreprises qui accueillent des stagiaires, en fonction des projets.

Le ministre réintroduit ainsi par la petite porte les établissements publics des savoirs fondamentaux (EPSF) contre lesquels les personnels du premier degré s'étaient fortement mobilisés au printemps 2019 et en avaient obtenu l'abandon. Il subordonne les moyens des écoles à la volonté des chef-fes d'établissement en charge de la cité éducative.

Pour être retenue, une ville candidate au label « cité éducative » doit présenter deux collèges REP+, ou un REP+ et deux REP. Aubervilliers, Aulnay, Bondy, Clichy-sous-Bois, Epinay, La Courneuve, Pantin et Saint-Denis sont les futures « cités éducatives » de la Seine Saint Denis.

L'allocation des moyens pour l'éducation sera progressive et gérée au niveau académique. Elle sera conditionnée à la mise en place de projets répondant à une « stratégie ambitieuse, innovante et partagée », et non plus aux difficultés sociales des élèves.



MISE EN CONCURRENCE ET ACCROISSEMENT DES INÉGALITÉS

Par ailleurs, il est à craindre que les cités éducatives absorbent les financements et les projets des municipalités et accroissent ainsi les inégalités territoriales. Les écoles maternelles et élémentaires, déjà financées par les mairies, feront les frais de cette redistribution.

Les moyens des écoles et collèges seront alloués selon l'énergie déployée par les collègues pour rédiger des projets. Cette politique du mérite entraînera une mise en concurrence des établissements et de plus fortes inégalités scolaires entre les élèves.

UN DISPOSITIF OPAQUE ET ANTI-DÉMOCRATIQUE

Les budgets alloués pour les « cités éducatives » seront gérés par des personnes nommées, comme les chef-fes d'établissement ou le préfet, et non des personnes élues. Présentés comme le fruit de partenariats entre les différents acteurs, ils sont répartis pour la plupart sans concertation des personnels sur le terrain, comme c'est le cas à Saint-Denis par exemple. Le choix des participant-es aux délégations est fait par les chef-e et les projets ne sont pas construits autour d'une réflexion sur leurs objectifs au service des élèves. C'est donc bien un système opaque et clientéliste qui se dessine à travers les « cités éducatives ».

DANS LE 1ER DEGRÉ : REMISE EN CAUSE DE LA DÉMOCRATIE

Les directeur-ices d'écoles seront recruté-es sur profil. Pour postuler, il faudra passer un entretien avec un-e inspecteur-trice ce qui laissera peu de place à la critique du projet politique du ministère... Après le projet de loi Rihlac, qui prévoit de transformer les directions d'écoles en chef-fes d'établissement, c'est une nouvelle attaque du statut de direction d'école.

Parallèlement, le conseil des maître-ses est dépossédé de son rôle par la mise en place de « conseils d'administration » aux prérogatives encore indéfinies. L'auto-organisation des écoles et la liberté pédagogique des équipes sont ainsi remises en cause.

FINANCEMENT PAR L'ÉDUCATION NATIONALE : APRÈS AVOIR VIDÉ LE LABEL REP DE SES MOYENS, LE MINISTRE BLANQUER LE REM- PLACE PAR UNE CONTRACTUALISATION DES ÉCOLES ET DES ÉTABLISSEMENTS !

Le ministère prévoit de remplacer le label REP à la rentrée 2022 par une allocation progressive des moyens, gérée au niveau académique. Cette contractualisation des moyens s'inscrit dans la politique ministérielle pour une école néo-libérale. En octroyant des moyens en fonction des projets et non sur les difficultés sociales des élèves, M. Blanquer poursuit son objectif de destruction de l'éducation prioritaire, et plus généralement du service public d'éducation. Et cela, en Seine Saint Denis, où les inégalités sociales sont les plus marquées et où les services publics - éducation, santé, protection de l'enfance - sont particulièrement sinistrés.

LES CLA REMPLACENT LES REP

Dans les académies de Nantes, Marseille et Lille où le projet est expérimenté à partir de la rentrée 2021, le passage du label REP/REP+ aux CLA (Contrats Locaux d'Accompagnement), signés entre l'administration et l'établissement dont le public est jugé prioritaire, n'a pas permis d'obtenir plus de moyens, au contraire ! Les collègues des établissements-CLA de ces académies dénoncent :

- une explosion des heures supplémentaires dans les collèges pour le dispositif « Devoirs faits »,
- une baisse du nombre d'heures alloués sur la DHG 2021/2022.

LE MINISTÈRE MISE TOUT SUR «DEVOIRS FAITS» ALORS QU'IL FAUT BAISSER LE NOMBRE PAR CLASSE !

Pour lutter contre l'échec scolaire en éducation prioritaire, il est urgent de baisser le nombre d'élèves par classe. Toutes les études montrent que le nombre d'élèves par classe a un impact direct sur les résultats des élèves. Au contraire, les seuils explosent dans les collèges et dans les niveaux CE2, CM1 et CM2 des écoles du département. Le seul dispositif pédagogique mis en avant par Blanquer reste « Devoirs faits ». « Devoirs faits » a absorbé tout le budget de l'accompagnement éducatif qui consistait déjà à proposer de l'aide aux devoirs mais pouvaient aussi servir à rémunérer les personnels qui animaient des clubs.

Au contraire, SUD éducation revendique une baisse significative du nombre d'élèves par classe et la refonte de la carte de l'éducation prioritaire avec la réinscription des lycées dans le dispositif et le passage de toutes les REP en REP+. Plutôt que d'externaliser la lutte contre les difficultés scolaires au temps hors classe, il faut améliorer les conditions d'étude des élèves en classe. Si certaines équipes ont réussi à donner du sens à « Devoirs faits », on remarque néanmoins que ce dispositif s'adresse souvent davantage aux garçons qu'aux filles, car celles-ci prennent en charge davantage de responsabilités familiales après la classe, les empêchant ainsi d'en bénéficier. Dans le 93, 104 714 heures ont été allouées à Devoirs Faits entre janvier et décembre 2020, cela représente 193 postes ou 120 ouvertures de classe.

Dans notre département où les inégalités sociales sont les plus marquées, où les services publics sont particulièrement sinistrés, ce projet est de la poudre aux yeux qui cache le manque de moyens et la nécessité d'un vrai plan d'urgence que nous réclamons depuis des années.



MAINTENANT

-> Fonctionnement des écoles en REP REP+
Critères sociaux obscures et inégalitaires
suivant les territoires. **Le 93 déjà défavorisé**

-> Budget alloués en fonction du classement

-> Prime REP / REP+ Fixe

-> Fonctionnement des écoles :
le CDM Conseil des maîtres et des maîtresses.

-> Direction d'école, chargée de l'animation de l'équipe

-> Direction d'école : poste au mouvement

APRÈS

-> Critères sociaux disparaissent au profit de projets

-> Budgets alloués en fonction des projets

-> Aléatoire/ Au mérite

-> Disparition du CDM
Dessaisissement de la démocratie collective

-> Chef.fe d'établissement

-> Poste à profil : entretien avec l'IEN

**Des moyens pour l'éducation prioritaire !
Maintenant !
Non ! Aux cités éducatives !**



Adresse postale : SUD éducation 93 Bourse du Travail de Saint-Denis 9-11 rue Génin 93200 Saint-Denis
La permanence est ouverte du lundi au vendredi de 9h à 17h.
Téléphone : 01.55.84.41.26 ou 06.88.66.47.23
Adresse mail : contact@sudeducation93.org